Saint-Maixent- l'Ecole, le 18 mai 2020

TRES IMPORTANT

Le Principal,

A

Mmes et Mrs les parents des élèves des classes de 6ème, 5ème, et 4ème du collège Denfert Rochereau,

OBJET : Note d'information n°27 relative aux demandes de dérogation au secteur scolaire pour l'entrée en 5ème, 4ème et 3ème de collège.

Madame, Monsieur,

Dans l'éventualité où votre enfant ne devrait pas poursuivre sa scolarité au collège Denfert Rochereau de Saint Maixent l'Ecole à la rentrée 2020 pour diverses raisons (choix personnel, changement d'établissement pour suivre un parcours particulier, …), il est indispensable d'obtenir **une dérogation de la direction départementale des services de l'Education Nationale.**

Si vous êtes concernés, je vous invite, **dès réception de la présente note d'information**, à demander au secrétariat par mail : **ce.0790978j@ac-poitiers.fr** un formulaire spécifique qui devra m'être retourné **avant le 26 mai 2020 accompagné des justificatifs nécessaires.**

Votre demande sera alors examinée en fonction des capacités d'accueil du collège sollicité après affectation de tous les élèves relevant du secteur du collège demandé.

Vous voudrez bien noter que **l'obtention d'une demande de changement de secteur n'implique aucun engagement en ce qui concerne l'attribution des subventions de transport scolaire.** Dans le cas où votre demande est accordée il vous appartient de prendre en charge personnellement les déplacements.

Les critères de demande de changement de secteur.

	Critères classés par ordre de priorité	Pièces à fournir
1	Elèves souffrant d'un handicap.	Courrier explicatif + Notification MDPH.
2	Elèves boursiers.	Courrier explicatif + Avis d'imposition N-2 (2017).
3	Elèves dont un frère ou une sœur sera scolarisé dans l'établissement demandé en 2020-2021.	Courrier explicatif + Certificat de scolarité de l'enfant déjà scolarisé dans le collège (si scolarisé en 3ème en 2019-2020, demande non valable).
4	Elèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement demandé.	Courrier explicatif + justificatif de domicile.
5	Elèves souhaitant suivre un parcours scolaire particulier.	Courrier explicatif.
6	Convenances personnelles.	Courrier explicatif.

Tout dossier arrivé à la direction départementale de l'Education Nationale incomplet (sans les justificatifs ou courriers explicatifs…) ne pourra être traité.

La commission départementale chargée d'examiner les demandes de dérogation se tiendra mercredi **24 juin 2020 à la DSDEN**. Les familles concernées seront informées par courrier ou courriel (si renseigné) du lieu d'affectation de leur (s) enfant (s).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,

A.Pairault

Le principal

Secrétaire

Audrey CHARRON

Téléphone
05 49 05 26 99

Télécopie
05 49 05 76 48

Mail
ce.0790978j@ac-poitiers.fr

31 rue Jean Jaurès
B.P. 36
79 400 Saint-Maixent -l'Ecole

Suivez-nous sur

twitter

Instagram

Facebook